

Autorisation de tournage et prises de vues

Prendre des photos ou réaliser des tournages vidéo sur le domaine portuaire de HAROPA PORT - Le Havre, Rouen et Paris – peut être soumis à autorisation et réglementation. Cette page présente les modalités pratiques en fonction des zones portuaires.

Publié le 24/07/2023 - Mis à jour le 11/07/2024

La prise de photo ou de vidéo sur le domaine portuaire Havrais, est soumise à **autorisation délivrée par le service sûreté du port**. Le délai de traitement est de : **10 jours minimum à compter de la réception de la demande**.

En plus du formulaire à remplir, dater et signer, sont demandés :

- **pour toute demande de prise de vue terrestre les documents :**
 - photocopie de la pièce nationale d'identité ;
 - résumé succinct du projet (but du reportage, utilisation des images, dates, etc.) ;
 - attestation d'assurance responsabilité civile.

- **Si votre demande concerne la prise de vue d'un navire, d'un terminal, d'une installation ou d'une infrastructure/ouvrage portuaire :**
 - bon de commande ou lettre d'intention du mandataire ;
 - l'accord de l'armement ;
 - l'accord des exploitants de terminaux ;
 - l'accord des professionnels portuaires qui assurent la manutention.

- **pour toute demande de tournage aérien (drones/ballons captifs...) :**
 - en complément des documents demandés ci-dessus, les documents suivants sont également à fournir et obligatoires :
 - l'accord du Centre National des Opérations Aériennes (CNOA) pour le survol de la zone Havraise (P 28)
contact : Courriel ou 04 37 50 38 23 ;
 - copie de la déclaration Alpha Tango : <https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr/login.jsp> ;
 - un plan de vol (point de décollage et d'atterrissage et zone de survol) ;
 - l'attestation de formation télépilote.

Téléchargez le document [SCA-SMS-11](#) puis accédez au [formulaire d'autorisation de tournage](#).

La prise de photos ou de vidéo sur le domaine portuaire rouennais est **soumise à autorisation délivrée par le port via la [demande d'autorisation de tournage](#) à envoyer à l'adresse mail suivante : Courriel**

Cela concerne :

- les infrastructures et ateliers du port ;
- les terminaux et installations portuaires : silos, malterie etc.

Cependant, différents endroits sont **accessibles librement sans autorisation de tournage** depuis la rive droite :

- **Bassin Saint Gervais / Presqu'île de Waddington** : l'accès au Bassin Saint Gervais donne la possibilité de voir le terminal céréalier et le site Pastacorp/Lustucru.

On voit également :

- le quai Marcel Marais (quai ouest),
- le dock flottant,
- le port de plaisance,
- le terminal croisière,
- la presqu'île Rollet.

En traversant le pont Flaubert vous arrivez sur la presqu'île Rollet et la vue sur le terminal sucrier.

- **Quai de Grand Quevilly** : l'accès au bac de Croisset permet de voir les installations du quai de Grand-Quevilly.
- **Terminaux céréaliers** : un accès face à la société De Rijke Normandie permet de voir le terminal Rubis et le silo Simarex. A partir du bac de Petit Couronne, on peut voir les installations de Surveyfert et le silo Beuzeulin.
- **Terminal conteneurs et marchandises diverses** : à partir de la plateforme de Hautot-sur-Seine : vue sur le terminal agro-industrie à gauche et en face le terminal conteneurs ; sur la droite la zone d'évitage.
- **Terminal vracs liquides** : un accès face à la société Cobemat permet de voir les installations du terminal vracs liquides de Grand Quevilly. En descendant le chemin sur la gauche on peut voir les installations du silo Socomac.
- **Terminal vracs solides** : à partir de la colonne Napoléon : vue sur le terminal vracs solides (charbon) et en remontant le chemin sur la droite de la colonne : accès au terminal agro-industrie.
- **Terminal pétrolier** : un accès derrière le terrain de tennis du Val de la Haye permet d'accéder en berge de Seine et de voir le terminal pétrolier.

Concernant les vols en drones, il est impératif de :

> *déclarer le survol auprès du Centre National des Opérations Aériennes (CNOA) / contact : Courriel ou 04 37 50 38 23*

> *d'informer le service sûreté de la capitainerie HAROPA PORT | Rouen : 02 35 52 96 02 ou 02 35 52 54 00.*

HAROPA PORT | Paris vous propose des lieux insolites se prêtant parfaitement à des tournages, prises de vues, publicités, courts et longs métrages, photos de mode, tournages étudiants et manifestations événementielles... Les possibilités sont multiples.

Voici la liste des ports parisiens pouvant accueillir des manifestations événementielles :

- [Austerlitz](#)
- [Bercy Aval](#)
- [Debilly](#)
- [Javel Bas](#)
- [Grands Augustins](#)
- [Henri IV](#)
- [Gros Caillou](#)
- [Ile aux Cygnes](#)
- [La Gare](#)
- [Montebello](#)
- [Saint Bernard](#)
- [Saints Pères](#)
- [Tolbiac](#)
- Tournelle
- Carte des berges de Seine

La prise de photo ou de vidéo sur le domaine portuaire est soumise à autorisation délivrée par le port via un formulaire d'autorisation de tournage :

- **Pour toute demande de tournage :**
 - [formulaire de tournage](#)
 - contact : Véronique Cayrouse - Courriel / Téléphone : + 33 1 53 95 54 22
- **Pour toute demande d'organisation de manifestation événementielle :**
 - [formulaire événementiel](#)
 - contact : Nathalie CAYN - Courriel / Téléphone : + 33 1 53 95 54 23



71, quai Colbert, 76600 Le Havre
02 79 18 05 00